



Ministère de l'Intérieur



INGERENCE ECONOMIQUE

Flash n° 29 - Janvier 2017

Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes. Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Vous comprendrez que, par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à : securite-economique@interieur.gouv.fr



Ministère de l'Intérieur

Flash n° 29

Janvier 2017

Les concours ou séminaires en ligne, outils de captation de l'information

Dans la course aux ressources financières, des entreprises ou des chercheurs répondent à des appels à concours, participent à des séminaires en ligne, tous riches en promesses de financements et de développement.

Il existe en effet nombre de concours et de programmes dédiés à la recherche ou aux entreprises innovantes, organisés par des acteurs étrangers. Les candidats, attirés par la promesse de subventions, de voyages d'affaires à l'étranger afin de rencontrer des clients potentiels, ou encore de formations techniques, répondent volontiers favorablement à ces appels. Sous couvert d'aide au développement, ces concours peuvent aussi favoriser la détection de programmes ou de start-up riches de technologies à fort potentiel, susceptibles de bénéficier à des entreprises ou organismes étrangers.

La participation à ces concours ou séminaires peut ainsi constituer un véritable vecteur de captation d'informations et faire perdre aux candidats leur éventuel avantage technologique.

1er exemple

Un organisme étranger a organisé un séminaire en ligne ou Spoc (*small private online course*), invitant nombre de chercheurs travaillant sur des thématiques liées au secteur de la défense à y participer à l'insu de leur organisme de tutelle. Lors de ce séminaire, l'orateur s'est adressé à l'ensemble des personnes connectées sans aucune distinction, étant le seul à connaître l'identité de tous les participants. Les modalités d'inscription à ce séminaire étaient très intrusives, les chercheurs devant transmettre par courriel leur projet de recherche sur un site dédié. L'entité organisatrice promettait en retour de subventionner les meilleurs dossiers.

2ème exemple

En 2016, une entreprise française a participé avec succès à un concours de start-up organisé sur le territoire national par une société étrangère. La société lauréate était récompensée par une somme d'argent assortie d'une invitation dans le pays de l'organisateur. Lors de son voyage, le directeur de l'entreprise a subi des sollicitations insistantes pour livrer des données techniques détaillées sur son produit. Pressée par des considérations commerciales, la société aurait pu céder des informations et perdre ainsi la valeur de son produit.



Ministère de l'Intérieur

Flash n° 29

Janvier 2017

3ème exemple

En 2016, une entreprise étrangère éditrice d'une plateforme internet a organisé un concours destiné à des start-up. Une jeune pousse en a été désignée lauréate et a bénéficié à ce titre du droit de participer à une compétition mondiale ayant lieu dans le pays de l'organisateur. Le prix de cette compétition se matérialisait sous forme d'un crédit pour utiliser la plateforme de la société organisatrice, d'un plan de soutien marketing et de l'appui d'un fonds étranger. Lors de ce même concours, une société n'ayant pas gagné de prix mais ayant retenu l'attention du jury a été gratifiée d'un prix spécial sous forme d'invitation avec vol aller-retour pour assister à la finale mondiale du concours dans le pays tiers.

Commentaires

Ces concours ou « challenges » offrent des sommes parfois intéressantes, souvent sans contrepartie apparente, incitant les entreprises, motivées par la perspective de financements, à céder des informations stratégiques sur leurs technologies, afin d'en bénéficier.

Par ailleurs, l'implication d'acteurs français dans l'organisation de ces concours rend le véritable but de l'opération insoupçonnable et les risques encourus plus difficiles à percevoir.

D'autre part, certains concours bénéficient d'un jury partial, acquis à la cause de l'organisateur qui n'est là que pour servir ses intérêts.

Enfin, certains de ces programmes proposent un financement via des prises de participation génératrices de risques de prédatons capitalistiques et d'ingérences de la part de l'acteur étranger.

Préconisations de la DGSI

- Mesurer les risques encourus avant de participer à ces concours : demander l'avis du responsable sécurité/département juridique (s'il en existe un) ou procéder, de la part des dirigeants, à une évaluation précise des bénéfices au regard des risques encourus ;
- Déterminer de manière précise les informations à dispenser lors de la présentation livrée ;
- Dans la mesure du possible, étudier la composition du jury afin d'évaluer son impartialité ;



Ministère de l'Intérieur

Flash n° 29

Janvier 2017

- Revenir sur les éditions précédentes, quand il y en a eu, afin d'apprécier les suites données pour les entreprises lauréates ;
- S'agissant des entreprises lauréates, bien préparer le déplacement à l'étranger : délimiter le périmètre des informations contenues sur les supports informatiques emportés et privilégier une clé USB ou un ordinateur dédiés ;
- Dans le cas où l'entreprise lauréate est présentée au concours par un incubateur, se faire représenter/accompagner par ce dernier lors du voyage à l'étranger afin de limiter d'éventuelles pressions.